ART. PREMIER N° 104

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 104

présenté par

M. de Fournas, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such,
M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet,
M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot,
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte,
Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir,
M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

à l'amendement n° 94 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« lequel intègre les ménages issus des classes moyennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les classes moyennes sont systématiquement les grandes oubliées des politiques d'aides sociales alors qu'elles sont aujourd'hui les plus fortement impactées par l'inflation et le gel des salaires.

Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) publiée à l'automne 2022, 46% des classes moyennes inférieures (les ménages dont les revenus

ART. PREMIER N° 104

mensuels nets sont compris entre 1285€ et 1840 €) se sentaient fragiliséæn juillet 2022, soit 17 points de plus en un an, à cause de la hausse des prix alimentaires et des dépenses contraintes.

Cet amendement vise donc à ce que ce chèque alimentaire bénéficie également aux ménages issus des classes moyennes.